



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE

RAPPORT DU JURY

**Concours d'ingénieurs-élèves des
ponts, des eaux et des forêts
Écoles Normales Supérieures
Autres Grandes Écoles Scientifiques
Session 2024**

Rédacteurs

Alain NEVEÜ – IGEDD, président du jury

Michel HERMELINE – CGAAER, vice-président du jury

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	4
B. CALENDRIER DES CONCOURS.....	4
C. STATISTIQUES	5
II. L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE	5
A. OBSERVATIONS DU JURY	5
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	6
III. L'ÉPREUVE ECRITE D'ADMISSION.....	8
A. OBSERVATIONS DU JURY	8
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	9
IV. L'ÉPREUVE ORALE	9
A. OBSERVATIONS DU JURY	9
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	10
V. CONCLUSION	11

Rapport général de la présidence du jury

*Messieurs Alain NEVEÛ ET Michel HERMELINE, IGPEF.
Concours d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts
Ecoles Normales Supérieures et Autres Grandes Ecoles Scientifiques
session 2024*

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Ce rapport décrit le déroulement et les résultats de la session 2024 du concours de recrutement d'IPEF parmi les élèves des écoles normales supérieures (ENS) et des autres grandes écoles scientifiques (AGES). Il vaut pour les deux concours ENS et AGES, pour lesquels les épreuves et le jury sont les mêmes.

Il ne concerne pas les candidats issus des écoles relevant du concours Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement (ISIVE).

A. Textes réglementaires

La session 2024 du concours externe d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts, s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009, modifié, portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;
- l'arrêté du 3 décembre 2009 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts, du concours externe sur titres et travaux et du concours interne à caractère professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;
- l'arrêté du 31 octobre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un concours externe le recrutement d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts ;
- l'arrêté du 30 janvier 2024 fixant le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2024, aux recrutements dans le corps des ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts.

La session 2024 s'est déroulée conformément aux dispositions réglementaires :

- L'admissibilité a été prononcée à l'issue de l'examen des dossiers des candidats (ces dossiers comportent un curriculum vitae, une note de présentation et une lettre de motivation) ;
- L'admission a résulté du classement des candidats admissibles à l'issue d'une épreuve écrite notée sur 20 (coefficient 2, durée de 2 heures) et d'une épreuve orale notée sur 20 (coefficient 4, durée de 40 minutes).

B. Calendrier des concours

Les concours se sont déroulés selon le calendrier défini par l'arrêté du 31 octobre 2023 :

- La clôture des inscriptions est intervenue le 5 janvier 2024 ;
- L'épreuve écrite d'admission s'est tenue le 7 mars 2024 ;

- Les épreuves orales se sont déroulées du 13 au 17 mai 2024.

C. Statistiques

Concours AGES :

81 candidats ont présenté un dossier conforme d'inscription au concours ; 25 ont été déclarés admissibles ; tous se sont présentés aux épreuves écrites et orales d'admission. 9 candidats ont été reçus sur la liste principale et 1 sur la liste complémentaire.

Année 2024	Femmes	Hommes	Total
Inscrits	22	59	81
Admissibles et présents aux épreuves d'admission	8	17	25
Admis sur liste principale	3	6	9
Admis sur liste complémentaire	0	1	1

Les femmes ont représenté 27% des candidats inscrits, 32% des admissibles et 33% des admis sur la liste principale.

Concours ENS :

16 candidats ont présenté un dossier conforme d'inscription au concours pour le concours ENS ; 7 ont été déclarés admissibles et se sont présentés aux épreuves d'admission. 3 candidats ont été reçus sur la liste principale et 1 sur la liste complémentaire.

Année 2024	Femmes	Hommes	Total
Inscrits	4	12	16
Admissibles et présents aux épreuves d'admission	2	5	7
Admis sur liste principale	0	3	3
Admis sur liste complémentaire	0	1	1

Les femmes ont représenté 25% des candidats inscrits et 29% des admissibles. Aucune n'a été admise.

II. L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen par le jury du dossier de candidature. Celui-ci inclut un curriculum vitae, une lettre de motivation d'un maximum de deux pages dactylographiées et une note de présentation de quatre pages dactylographiées maximum. Ce dossier sert aussi de base à l'entretien du jury avec le candidat lors de l'épreuve orale d'admission.

A. Observations du jury

L'analyse des dossiers s'est effectuée sur le fondement d'une grille visant à apprécier :

- leur qualité formelle ;
- le parcours du candidat ;
- les compétences acquises ;
- le projet professionnel ;
- et les qualités personnelles en rapport avec celles attendues d'un IPEF.

Les dossiers étaient de manière générale de très bonne qualité et permettaient au jury de trouver facilement des éléments permettant d'établir son appréciation sur les critères dont il s'est doté.

De nombreux candidats présentent des parcours cohérents et riches. Les motivations sont plus hétérogènes, allant d'une motivation argumentée et personnelle rapportée à des moments clés du parcours, à un discours général convenu et lisse.

A travers ce dossier le jury cherche à cerner la capacité du candidat à remplir les missions d'un IPEF et à s'inscrire dans les enjeux du corps. Pour d'assez nombreux candidats, leur engagement dans diverses activités ou initiatives en marge ou en dehors des cursus académiques a pu être positivement pris en compte. Ce dossier permet aussi au jury de se faire une première opinion sur la qualité et la clarté de l'expression du candidat, sur sa capacité à tirer des enseignements de ses expériences professionnelles ou personnelles et à prendre du recul par rapport à celles-ci, sur sa vision des enjeux de la transition écologique, ainsi que sur son sens de l'intérêt général et du service public.

Le dossier de candidature doit être sincère, fidèle à ce qu'a fait le candidat et à ce qu'il maîtrise, en apportant les précisions nécessaires, mais sans exagération. Le jury analyse également ces éléments pour préparer l'épreuve orale d'admission et tout aspect figurant dans le dossier peut ainsi être évoqué lors de l'entretien.

B. Conseils aux candidats

Il est conseillé au candidat d'apporter le plus grand soin à la préparation de ce dossier. Le candidat doit veiller à ce que chacun des trois documents composant le dossier présente une plus-value propre par rapport aux deux autres. Le candidat est invité à faire relire son dossier (fond et forme) par une tierce personne avant de l'adresser à l'organisateur du concours.

Recommandations du jury pour la rédaction du curriculum vitae

Il est recommandé de concevoir le curriculum vitae (CV) :

- en s'assurant que la structure du CV est visuellement compréhensible en quelques secondes. Éviter les présentations trop complexes et limiter les liens vers des « *Digital Object Identifier* » ou assimilés ;
- en veillant à la clarté de la rédaction et à l'exactitude de l'orthographe ;
- en explicitant les sigles et les abréviations employés ;
- en mettant en valeur les particularités des cursus (DUT, BTS, université, double cursus, etc.) et les compétences spécifiques développées en formation ou hors du cursus, susceptibles de mieux faire comprendre l'originalité et la motivation de la candidature ;
- en étant précis sur les dates et les contenus des périodes de formation et de stages, clair et complet sur le parcours suivi, en mentionnant si possible le résultat de candidatures ou de travaux, ou les scores aux tests de langues ;
- en citant les expériences hors cursus ou engagements associatifs (ou autres) pertinents au sein de l'école ou dans d'autres cadres.

Recommandations du jury pour la note de présentation

La note de présentation doit présenter « *les stages effectués, les activités et les travaux réalisés ou auxquels le candidat a pris part, ainsi que les enseignements qu'il en a tirés et, le cas échéant, un engagement personnel dans une activité associative ou extrascolaire à laquelle il a participé.* »

Le plan retenu doit être clair et structuré. Il ne doit pas, en principe, recouper celui de la lettre de motivation. Les candidats doivent prendre du recul sur les expériences qu'ils présentent, ce qu'ils en ont

retiré et ce en quoi ces expériences viennent nourrir la motivation du candidat à intégrer le corps des IPEF. Idéalement, on doit pouvoir suivre les étapes d'une montée en compétences et en maturité.

Les candidats ont organisé leur note de présentation de manière chronologique ou thématique (le jury appréciant alors la recherche d'une présentation logique du parcours). Ils ont souvent conclu sur les expériences extrascolaires.

Un soin doit être apporté sur la qualité de la langue et du style, la clarté du plan adopté et la cohérence de l'ensemble. Les fautes d'orthographe et de grammaire doivent être évitées.

Sur le fond, il est attendu que les candidats dépassent la simple description des expériences présentées et analysent ce qu'elles leur ont apporté : il est préférable de cibler le plus marquant plutôt que de tout détailler, de procéder à une sélection avisée des expériences plutôt que d'en présenter une liste exhaustive. Il est également nécessaire que les candidats précisent ce qu'ils retirent de leurs différentes activités et les résultats qu'ils ont pu obtenir et également portent un regard critique sur l'ensemble. C'est en revanche dans la lettre de motivation qu'ils ont à approfondir et expliquer en quoi ces expériences soutiennent leur projet de devenir IPEF.

Les expériences extrascolaires permettent de mieux connaître un candidat et sont souvent évoquées lors de l'entretien oral : il est important que les candidats expriment la dimension personnelle de leur expérience alimentant leur motivation pour le concours, plutôt que d'afficher des éléments génériques et des dynamiques qui les ont juste portées.

Recommandations du jury pour la lettre de motivation

La lettre de motivation doit présenter la motivation et la justification de la candidature au regard des parcours, des métiers et compétences attendues des IPEF. Les recommandations recourent souvent celles formulées pour l'entretien oral (voir ci-après).

Le jury a parfois regretté des redondances entre la note de présentation et la lettre de motivation, cette dernière développant de nouveau le parcours du candidat et les expériences, au détriment de l'argumentation de la motivation et de la justification de la candidature au regard des métiers et compétences attendues des IPEF. Le jury conseille aux candidats d'éviter les banalités et lieux communs, ainsi que des propos supposés « plaire au jury ». Les concepts généraux classiques doivent avoir fait l'objet d'une réflexion personnelle. En cas d'admissibilité, le candidat devra s'attendre à développer et illustrer cette réflexion personnelle durant l'entretien oral de la manière suivante :

- préciser le projet professionnel en évitant le formatage, les poncifs et la grandiloquence ou les formulations vagues ou passe-partout, en indiquant les domaines d'activités, les structures d'emploi et les types de postes envisagés correspondant au début d'une carrière d'IPEF ;
- positionner ses compétences et ses projets par rapport aux politiques publiques dans lesquelles s'impliquent les IPEF (climat, énergie, aménagement et développement durable des territoires, logement, ville, transports, mise en valeur agricole et forestière, gestion et de préservation des espaces et des ressources naturelles terrestres et maritimes, alimentation et agro-industrie) ;
- connaître les principaux ministères employant les IPEF (transition écologique et énergétique, cohésion des territoires, agriculture et souveraineté alimentaire), notamment les directions, les services ou les établissements sous tutelle susceptibles d'intéresser plus particulièrement le candidat, au regard de son projet professionnel ;
- faire le lien entre les compétences qu'il a développées, les savoir-faire et les savoir-être au regard de ceux que les IPEF doivent pouvoir mobiliser dans les principales situations professionnelles qui leur sont dévolues ;
- mettre en valeur ses expériences de travail, notamment en équipe, voire de management, et être capable d'en tirer un diagnostic sur ses forces et ses faiblesses ;

- préciser les compléments de formations utiles voire nécessaires par rapport à son projet (notamment en cas de projet de doctorat), sans toutefois en faire des objectifs en soi. Dans l'hypothèse d'un projet de formation doctorale en premier poste, préciser les motivations et la manière dont ce projet peut s'insérer dans un parcours d'IPEF et la valeur ajoutée pour les employeurs potentiels ;
- préciser ce qu'il peut apporter au corps.

III. L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'une note d'analyse et de commentaire à partir d'un dossier portant sur un problème d'actualité ou une étude de cas. Le dossier peut comporter des articles de presse, des documents scientifiques ou techniques, des notes ou des courriers administratifs, des textes réglementaires. L'épreuve, d'un coefficient 2, dure deux heures.

Le sujet de l'épreuve écrite d'admission est commun aux concours AGES, ENS et Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement - AgroParisTech. Les jurys des deux concours ont choisi un sujet portant sur un aspect de la politique de l'eau, à savoir la place qui pourrait être réservée à la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) dans le 12^e programme d'intervention des agences de l'eau. Le dossier joint au sujet comportait 18 pièces totalisant 62 pages plus un glossaire.

A. Observations du jury

Les concepteurs du sujet ont retenu un dossier d'actualité concret, conjuguant des enjeux relevant des ministères principaux employeurs des IPEF.

Le sujet devait permettre de tester les capacités du candidat :

- à identifier rapidement les enjeux principaux posés par le cas concret ;
- à analyser l'ensemble des données et documents fournis dans un temps court ;
- à relever les ordres de grandeur pertinents ;
- à formuler des préconisations étayées ;
- à structurer en peu de temps une note synthétique et aisée à lire ;
- à bien répondre à une commande, en la contextualisant.

Le jury a veillé à adapter les termes du sujet à la durée de l'épreuve, notamment en quantifiant et en limitant le nombre d'éléments de réponses à fournir et en précisant le plan attendu, fondé de fait sur les étapes de la réflexion à conduire. Il a ainsi circonscrit le périmètre du sujet pour éviter la dispersion.

Il était attendu des candidats qu'ils sachent identifier et retenir ce qui leur paraissait le plus pertinent dans l'ensemble des documents constituant le dossier, en soutenant ces éléments par une argumentation étayée, et qu'ils soient capables de repérer des ordres de grandeurs justifiant l'inscription de projets de REUT dans le prochain programme des agences de l'eau.

La recommandation sur la longueur de la copie visait à éviter que les candidats ne s'engagent dans une rédaction trop longue et à favoriser la qualité de leur production.

D'une manière générale, le sujet a pu être traité par les candidats dans le temps imparti, mais de façon trop souvent incomplète ou superficielle, sans toujours s'appuyer et tirer parti des documents fournis.

Certains candidats ont cru bien faire en s'affranchissant du plan proposé. Peu ont réussi à convaincre le jury de la pertinence de leur choix.

Les correcteurs n'ont qu'exceptionnellement rencontré des difficultés particulières vis-à-vis de l'écriture. La plupart des copies étaient soignées, présentaient un plan apparent et des titres marqués facilitant leur lecture. Le jury a trouvé le niveau général d'expression écrite satisfaisant. Quelques copies se sont distinguées par une aisance dans l'expression et une faculté à se détacher de la paraphrase des documents constitutifs du dossier, ce qui leur a bénéficié du fait de la facilité de lecture en résultant.

B. Conseils aux candidats

Le jury rappelle que les candidats doivent lire attentivement l'ensemble du sujet et veiller au respect des consignes qui sont élaborées pour les aider à réaliser l'exercice dans le temps imparti.

S'agissant d'une production à caractère professionnel, un style concis, clair et opérationnel est apprécié. Les analyses proposées et les propositions doivent être argumentées, en s'appuyant notamment sur des éléments concrets et/ou chiffrés figurant dans le dossier.

Le jury appelle l'attention des candidats sur l'importance de bien appréhender une commande et de concentrer la rédaction d'une note sur les éléments demandés, et ce d'autant plus que la durée de l'épreuve ne permet pas a priori de longs développements. La gestion du temps reste dans cette épreuve un élément très discriminant.

IV. L'ÉPREUVE ORALE

L'oral d'admission consiste en un entretien avec le jury, sur la base du dossier constitué pour l'admissibilité. La durée de cette épreuve, de coefficient 4, est de 40 minutes (10 minutes pour un exposé du candidat et 30 minutes de questions / réponses entre le jury et le candidat).

Durant l'exposé, le jury est sensible tant aux propos qu'à l'attitude du candidat.

L'entretien avec le jury débute par des échanges sur des sujets factuels relevés dans le dossier de candidature. L'objectif de cet entretien est d'évaluer le parcours du candidat, son projet et sa projection dans le corps, ainsi que son aptitude à mobiliser, dans un contexte professionnel, les connaissances et les compétences acquises en école, afin d'apprécier sa motivation et son adéquation avec les fonctions d'IPEF. Le jury dépasse donc les seuls mérites acquis du candidat et cherche à évaluer sa capacité à s'insérer dans l'environnement professionnel ainsi qu'à s'adapter aux évolutions probables du métier par d'éventuels apprentissages ultérieurs. Le jury fait souvent appel à des mises en situation pour tester les aptitudes du candidat.

Tout en gardant un esprit de bienveillance, le jury utilise assez largement la plage de notation dont il dispose, en classant les candidats de manière relative les uns par rapport aux autres, dans l'esprit d'un concours.

A. Observations du jury

La première partie de l'épreuve est le plus souvent maîtrisée par les candidats, qui respectent notamment la durée impartie. Les présentations étaient généralement structurées de façon chronologique, avec une conclusion insistant sur les motivations du candidat. Certains candidats ont privilégié une présentation thématique plus originale s'appuyant sur des expériences professionnelles ou personnelles. Les candidats ont pu présenter des informations nouvelles, relevant d'éléments survenus depuis le dépôt du dossier, susceptibles de renforcer leur candidature et d'illustrer les compétences acquises ou les expériences.

.Certains candidats ont appris leur présentation par cœur, d'autres ont adoptés une présentation plus naturelle. Le mode retenu ne pénalise pas le candidat.

Le jury s'est attaché à la clarté, à la cohérence et à la structuration d'ensemble du propos, ainsi qu'aux éléments de motivation du candidat à intégrer le corps des IPEF. La capacité du candidat à sortir des discours convenus, à développer sa vision, à s'appuyer sur ses expériences et à prendre du recul, est particulièrement appréciée.

Cet exposé est aussi un point de départ à la suite de l'entretien. Le candidat doit donc s'attendre à être interrogé sur des points développés durant la présentation.

Pour questionner le candidat, le jury s'appuie aussi sur le dossier de candidature en cherchant à approfondir ou à tester certains points mis en évidence lors de l'examen du CV, de la note de présentation et la lettre de motivation. Des questions générales portant sur tous les domaines d'activité des IPEF peuvent également être posées.

Certains candidats précisent au jury qu'ils ne savent pas répondre à certaines questions, alors que d'autres cherchent quand même à apporter des éléments, au risque de graves contresens ou de banalités. À cet égard, le jury tient moins rigueur d'une absence de réponse assumée que d'une réponse manifestement « au hasard » ou incongrue.

Quelques candidats font des réponses très courtes ou elliptiques – le jury est alors obligé de multiplier les questions – ou au contraire développent à outrance leurs réponses – le jury ne peut alors explorer correctement l'aptitude du candidat. Ces deux cas de figure restent toutefois minoritaires.

Les mises en situation surprennent parfois les candidats. L'objectif n'est pas de désarçonner mais d'observer et d'évaluer la manière dont réagit le candidat. Dans cet exercice, le jury n'attend pas « la bonne réponse », les situations pouvant être abordées de plusieurs manières.

D'une façon plus générale, l'oral comporte une composante de relations entre le candidat et le jury qui est importante. Le jury attend des candidats de la sincérité, du recul et du professionnalisme, qu'ils se soient forgés et expriment leur propre avis.

Le jury se donne pour règle de ne pas poser des questions volontairement déstabilisantes. L'enjeu essentiel pour le jury est de permettre au mieux l'expression de chaque candidat pour évaluer le plus objectivement possible ses aptitudes à intégrer le corps des IPEF. L'oral demeure malgré tout une épreuve exigeante.

B. Conseils aux candidats

Il est attendu des candidats que leur projection professionnelle soit étayée par des connaissances sur les structures d'emploi du corps des IPEF, sur les politiques publiques conçues et mises en œuvre, ainsi que par l'apport que le candidat estime pouvoir offrir à ses futurs employeurs.

S'il interroge les candidats avec bienveillance, le jury n'en attend pas moins des réponses précises, concrètes et suffisamment argumentées à ses questions. Il porte donc au débit des candidats les longs développements vagues ou les échappatoires qui visent à l'empêcher de comprendre ce que le candidat a réellement dans la tête, dans le cœur et dans le ventre.

Le candidat peut prendre un temps court de réflexion pour préparer une réponse. L'attitude, la réflexion, la capacité d'analyse et d'argumentation, la pertinence de jugement, le sens critique, le pragmatisme et les valeurs personnelles sont mobilisées par le candidat pour construire « sa » réponse. Les réponses appuyées sur les expériences, qu'elles soient académiques, professionnelles ou personnelles, sont très appréciées.

Il peut arriver que le candidat ne sache pas répondre à certaines questions posées par le jury. Dans ce cas, la franchise et la transparence sont à privilégier plutôt que d'essayer d'apporter une réponse trop vague ou hasardeuse.

V. CONCLUSION

Dans le sillage des années précédentes, le jury souligne la qualité générale des candidats et leur motivation pour contribuer à la transition écologique en intégrant le corps des IPEF.

Le grand nombre de candidats, particulièrement pour le concours AGES, a nécessité un important travail de sélection à partir des éléments fournis dans les dossiers de candidature. L'attention portée à leur élaboration est donc déterminante. Avec des parcours académiques variés et de qualité, des expériences extrascolaires (développement personnel, associations, stages, séjours à l'étranger, prise de responsabilités...) apportent des éclairages utiles au travail du jury.

Globalement les prestations écrite et orale des candidats admissibles sont de bon niveau et le jury s'est attaché à classer les candidats les uns par rapport aux autres en utilisant une gamme de notation assez large.

L'épreuve écrite était exigeante. Elle nécessitait de bien s'appuyer sur les documents fournis. Au-delà du thème, ce sont surtout les capacités d'analyse et de synthèse, la prise de recul, la compréhension des enjeux fondamentaux et du rôle des acteurs, qui ont été évaluées par le jury.

L'épreuve orale reste déterminante pour mieux connaître la motivation des candidats et leur aptitude à remplir les missions des IPEF. La sincérité et l'originalité du discours sont particulièrement appréciées. Comme dans le dossier d'admission, des expériences extrascolaires valorisées par le candidat pour étayer sa motivation et l'intérêt pour le corps des IPEF de retenir sa candidature, peuvent faire la différence à l'oral.

Sans exiger une connaissance approfondie de toutes les politiques publiques concernant le corps des IPEF, le jury apprécie des candidats qui font preuve d'une large vision des domaines d'activité des IPEF, notamment ceux relevant du MASA et du MTECT.